



## Commission du développement des territoires

2224 - Agence de développement et d'urbanisme  
de l'agglomération strasbourgeoise (ADEUS)

### Programme de travail partenarial 2013 de l'ADEUS

#### Rapport n° CP/2013/300

#### Service gestionnaire :

Service développement local et urbain - Cellule contractualisation

#### Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation de la Commission Permanente du Conseil Général le programme de travail partenarial 2013 de l'Agence de Développement et d'Urbanisme de l'agglomération Strasbourgeoise ainsi que la convention financière à intervenir entre le Département et l'Agence.

L'ADEUS, l'Etat et les collectivités territoriales sont engagés depuis de nombreuses années dans une démarche partenariale permettant de conduire une réflexion collective sur le développement territorial autour de thèmes partagés par différents partenaires.

Le financement du programme de travail partenarial est assuré, d'une manière globale et dans le cadre d'une mutualisation de leurs moyens, par le biais de subventions de l'Etat et des collectivités territoriales à hauteur de l'intérêt que portent chacun d'eux à sa réalisation.

Lors de sa séance du 31 janvier 2013, le conseil d'administration de l'ADEUS a validé les orientations pour les années à venir, prévoyant de consolider le programme de travail partenarial 2013 par des études s'inscrivant dans les quatre axes de travail complémentaires suivants :

1. Comprendre le territoire, partager l'information, anticiper les évolutions,
2. Construire le fonctionnement métropolitain,
3. Bâtir une vision à plus grande échelle,
4. Adapter le territoire à son environnement et à la vie des gens.

Les principaux thèmes d'études menées par l'Agence et intéressant le Département relèvent des domaines de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, de la gestion de l'espace, de l'habitat, des déplacements, des modes de vie, de l'économie, des populations scolaires, des paysages, de la cohésion sociale, et de manière transversale de la prospective.

La dotation départementale 2012 au titre du programme de travail partenarial de l'Agence s'est élevée à 408 000 €. Pour 2013, l'ADEUS sollicite une participation du Département d'un montant de 415 200 € (+ 1,5%).

Dans le cadre des mesures prises pour équilibrer son budget 2013, le Conseil Général a été conduit à diminuer de 4 % l'ensemble des subventions de fonctionnement aux associations, ce qui pour la subvention à l'ADEUS, rapporté à celle versée en 2012, correspond à un montant de 391 680 €.

Sur ce point, il est précisé qu'un crédit de 391 680 € est inscrit au budget primitif de 2013.

Les autres partenaires sont sollicités pour le financement du programme partenarial 2013 pour les montants suivants :

- Etat : 207 612 € (- 4 % par rapport à 2012),
- C.U.S. : 2 974 407 € (+ 1,5 % par rapport à 2012),
- Région : 100 000 € (identique à 2012).

Le programme de travail partenarial 2013 ainsi que la convention financière précisant les différentes thématiques d'études à mener intéressant le Département sont joints en annexe.

Il est proposé qu'une suite favorable soit donnée à cette demande de participation du Département au programme de travail partenarial 2013 pour un montant de 391 680 €.

La Commission est appelée à se prononcer sur cette proposition.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
28887	65-6574-71	391 680,00 €	391 680,00 €	391 680,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président :*

- *approuve le programme de travail partenarial 2013 de l'ADEUS,*
- *décide d'accorder à l'ADEUS une subvention de 391 680 € pour la mise en œuvre du programme de travail partenarial,*
- *autorise le Président du Conseil Général à signer la convention financière et ses éventuels avenants à intervenir entre le Département et l'ADEUS.*

Strasbourg, le 22/04/13

Pour le Président  
Le Premier Vice-Président,



André KLEIN-MOSSER